

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°4 : Information et sensibilisation

Compte rendu de la réunion du 24 juin 2015 Mairie de Paillencourt

Etaient présents :

Mme BLIN Céline, animatrice du SAGE de la Sensée.
Mr HECQUET Guy, Président de la Commission Thématique N°4.
Mr HERBO Gustave, Président de l'association du MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douaisis.
Mme LEGOFF Thérèse, Présidente de l'association Ostrevant Bouchain Environnement.
Mr MOREAU Patrick, adjoint au maire de Paillencourt.

Absents, excusés :

Mme AUBERT Géraldine, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Mme BOUTTEMY Marie-Claire, Maire Adjointe de Frémicourt.
Mme CALVEZ-MAES Caroline, représentant la DREAL Nord-Pas-de-Calais.
Mr CANDAT Jean-Louis, Conseiller Municipal de Vaulx-Vraucourt.
Mme PICKAERT Ludivine, représentant NOREADE.
Mme CIGLIANA Sylviane, représentant la DDTM du Nord.
Mr COMPAGNONI Bruno, Conseiller Municipal de Paillencourt.
Mr DANEL Stéphane, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.
Mr DELABRE Jean-Marc, représentant l'Hôtellerie de Plein Air 59.
Mr DELEBECQUE Patrick, représentant la DDTM du Nord.
Mr DELOEIL Joël, Conseiller Municipal de Buissy.
Mme DEPRET Brigitte, représentant l'Inspection de l'Education Nationale, circonscription de Douai/Cantin.
Mme DERNONCOURT Tiphaine, représentant la Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Mme DEROUBAIX Anne-Sophie, Maire de Sailly-en-Ostrevant.
Mr DESSERTY Marcelin, Conseiller Municipal de Wasnes-au-Bac.
Mr FASCIAUX Jean-Luc, Maire d'Estrun.
Mr GLACET Jean-Marie, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord.
Mr GODART Gérald, Conseiller Municipal de Ficheux.
Mr GUZINSKI Edmond, Conseiller Municipal d'Hordain.
Mr HAY Daniel, Conseiller Municipal d'Abancourt.
Mme LANDRE Stéphanie, représentant la Communauté d'Agglomération de Cambrai.
Mme LETURCQ Françoise, Maire adjointe d'Hermies.
Mr PALMIOTTI Sébastien, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Mr PETIT Jacques, Maire de Marquion.
Mme PICQUE Odile, représentant l'association du MNLE.

Mr POULAIN Gilles, Maire de Brunémont.
Mr PRETTRE Michel, Maire d'Aubencheul-au-Bac.
Mr PROUVEUR Michel, Conseiller Municipal de Lieu-Saint-Amand.
Mr RENARD Jean-Marc, Conseiller Municipal de Marcq-en-Ostrevent.
Mme RINGEVAL Maryvonne, Maire de Raillencourt-Sainte-Olle.
Mr ROUSSEZ Yves, représentant le Syndicat de Faucardement de la Sensée.
Mme SAUVAGE Corine, Conseillère Municipale d'Hordain.
Mr SYLLEBRANQUE Sylvain, Conseiller Municipal de Sauchy-Cauchy.
Mr THIEVET Christian, Maire de Vis-en-Artois.

Mr HECQUET Guy introduit la réunion en remerciant les participants et cède ensuite la parole à Mme BLIN Céline.

Mme BLIN Céline rappelle que la précédente série de commissions thématiques a permis de présenter les principaux points de l'état des lieux (état initial, diagnostic et scénario tendanciel) et les enjeux, orientations et mesures du document du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD). La présente réunion va consister à travailler sur le détail des mesures du PAGD en rapport avec la thématique de la commission.

La présentation est jointe en annexe.

Mr HERBO Gustave remarque au sujet de la mesure O16-M1 que l'eau réutilisée si c'est de l'eau de pluie, va ensuite à la station d'épuration en surplus de l'eau qui y arrive déjà habituellement.

Mr HECQUET Guy explique que la récupération de l'eau de pluie pour une réutilisation, permet d'éviter parfois les débordements et une surcharge de la station d'épuration (STEP). L'eau réutilisée va y arriver plus tard. Par contre il note la mise en place de compteur de pluie pour justement quantifier l'eau de pluie qui va ensuite être envoyée à la STEP. Il y a aussi le problème des fuites d'eau à prendre en compte dans les économies d'eau possibles de la commune: fuites de réseaux, dans les lieux communs (cimetières...).

Au sujet de l'orientation O16, il informe que la Communauté d'Agglomération la Porte du Hainaut participe financièrement à l'achat de cuve enterrée ou non, chez les particuliers.

Mme LEGOFF Thérèse pense que la pose de citerne à eaux est une question de mode car il y en avait plus avant. Pour ce qui est de la mesure O16-M3, elle va aussi rédiger des articles dans le journal de Bouchain, sur le jardinage et les astuces écologiques pouvant être mises en place : paillage, arrosage le soir, récupération d'eau de pluie...

Mr HECQUET Guy informe qu'au 1^{er} juillet 2015, les communes appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants devront s'organiser pour instruire leurs actes d'urbanisme, ce ne sera plus la DDTM. C'est une conséquence de la loi Alur.

Mr HERBO Gustave parle de la mesure O17-M2. Pour lui, il faudrait montrer aux acteurs locaux et au grand public combien la récupération de l'eau de pluie fait gagner d'argent. Il demande s'il est possible de reprendre les articles de la Gazette de la Sensée sur des sites internet ou sur d'autres journaux.

Mr HECQUET Guy est aussi intéressé et il précise que ce serait une photocopie d'un ou plusieurs articles avec la source.

Mme BLIN Céline répond que c'est tout à fait possible à condition de faire comme Monsieur HECQUET l'a indiqué.

Mr HERBO Gustave remarque que la biodiversité diminue de plus en plus.

Mme LEGOFF Thérèse explique que la CAPH a une peupleraie avec beaucoup d'eau et qu'il faudrait raser les arbres.

Mr HERBO Gustave demande si ce projet comprend une plantation d'arbres car il n'y a plus que 15 jours pour que les communes bénéficient des financements de la région dans le cadre d'un projet de plantation d'espèces locales d'arbres. Ensuite il faudra passer par le FEDER et la procédure sera beaucoup plus longue.

Mme LEGOFF Thérèse est d'accord avec la mesure O18-M5 mais pense que cela sera difficile à expliquer notamment le fait de ne pas traiter aux abords des cours d'eau.

Mme BLIN Céline explique la mesure O19-M1 et présente la charte d'entretien des espaces publics. Cette charte définit 5 niveaux d'avancement des pratiques permettant de limiter l'utilisation des phytosanitaires sur le territoire communal. Les collectivités locales adhérentes s'engagent au minimum à respecter les conditions du niveau 3 dans un délai de 3 ans suivant la signature de la charte. Le but est d'arriver à l'objectif du « zéro phyto » soit le niveau 5 de la charte. L'Agence de l'Eau aide dans l'achat de matériel pour répondre à ces objectifs et l'aide de la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Nord Pas-de-Calais) peut être demandée. Le Conseil Régional peut aussi participer financièrement selon le niveau choisit par la commune.

Elle parle ensuite de la Loi Labbé dont les objectifs initiaux étaient l'interdiction de l'utilisation des phytosanitaires dans les espaces publics communaux au 1er janvier 2020 et chez les particuliers au 1er janvier 2022. Elle ajoute que la Loi de transition énergétique a pour ambition de rapprocher l'échéance pour les communes au 1er janvier 2017.

Mr HECQUET Guy pose une question sur la plantation d'arbres en ripisylve et sur les distances et les espèces à respecter.

Mme BLIN Céline répond qu'il y a plusieurs façons de planter la ripisylve, soit en bosquet ou en ligne. Il faut aussi prendre en compte l'état des berges, la force érosive du cours d'eau ainsi que l'emplacement optimale de l'arbre selon l'espèce pour calculer la distance de plantation entre les arbres et la berge. Les essences à planter sont au choix du maître d'ouvrage selon les fonctions qu'il recherche (maintien des berges, ombrage, intérêt économique, intérêt pour la faune...). Par exemple l'aulne, le frêne et les saules sont très utiles pour retenir des berges qui s'érodent. Enfin, il n'est pas conseillé de planter de grands arbres aux bords d'un petit cours d'eau.

Mr HECQUET Guy remercie à nouveau les participants et clôture la réunion.